

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

202603D1003

Date de convocation :

26.02.2026

Date d'affichage :

12.03.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 7
Absents : 4
Absents excusés : 7
Votants : 11
Procurations : 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20260309-202603D1003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Loïc THÉRIAU, M^{mes} Carole LEGROS, Martine DODIER, Sylvie LENÈGRE, Maryvonne RENAUDIN, M. Gilles LESÈVE.

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Aurélie PIRON, Dorothée GAUTIER.

Absents excusés : M. Patrice BOUTTIER, Jérôme ESNAULT, Dominique FILLEUL, M. Guillaume GASNIER qui donne procuration à M. Gilles LESÈVE, M^{me} Eliane KNOPS qui donne procuration à M^{me} Sylvie LENÈGRE, M^{me} Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THÉRIAU, M^{me} Sauvane DECIRON qui donne procuration à M. Xavier GAYAT.

M^{me} Martine DODIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2025 « ASSAINISSEMENT », adopté en conseil municipal ce jour,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT AU 31/12/2024	PART AFFECTE A L'INVEST ^{NT} EN 2025	RESULTAT AU 31/12/2025	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2025	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INV ^{NT}	-19 964.75		34 158,32	14 193.57	D 0 R 0	0	14 193,57
FON ^{CT}	101 513.98	0	8 803,12	90 352,35	0		90 352,35

- Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	90 352,35
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) = besoin de financement.	0.00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).	0.00 90 352.35
Total affecté au c/1068 :	0.00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement.	0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

